

## SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG

« Plus de 8.000 tonnes de paddy usiné ravitaillent cette année la Métropole... Vos seules fournitures à la Métropole dépassent, en importance, la totalité des autres provenances coloniales françaises de riz de qualité... Votre exploitation comprend actuellement 6.000 hectares de terres à rizières, dont 2.700 en concession définitive, un important matériel mécanique de culture et de récolte parmi lequel nous citerons 17 tracteurs, 13 machines de récolte et un matériel de transport automobile complet. Le cheptel dépasse 1.100 têtes... Une population nombreuse vit sur votre domaine, dans une région déserte avant votre initiative. Plus de 3.000 habitants y sont fixés et leur nombre s'accroît sans cesse... » (27 juin 1940)

S.A., avril 1929.

### CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930, p. 74)

Le feu a détruit la rizerie de Russey-keo qui appartenait à la Société rizicole de Battambang.

UN DÉCRET DE M. PASQUIER  
NOMME LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L' « OFFICE DU RIZ »  
(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1930)

Comme suite au décret du Président de la République créant l'« Office indochinois du Riz » et assurant son autonomie, un arrêté a été pris, le 4 juillet 1930, par M. le gouverneur général, nommant le conseil d'administration de cet office.

Sont nommés administrateurs :

.....  
M. Lambert <sup>1</sup>, colon à Phnompenh [pdt de la Société rizicole de Battambang] ;

---

<sup>1</sup> Lambert (Charles)(1871-1942) : chevalier de la Légion d'honneur : administrateur de 1<sup>re</sup> classe des services civils de l'Indochine ; 34 ans 4 mois de services, dont 24 ans 2 mois 20 jours aux colonies (*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1924). Directeur de la Société foncière du Cambodge. Président de l'Association sportive du Cambodge.

# SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG

SOCIÉTÉ ANONYME

Définitivement constituée le 10 Avril 1929.



Capital Social : DEUX MILLIONS de Francs

DIVISÉ EN 20.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

DROIT DE TIMBRE acquitté par abonnement  
AVIS D'UTILISATION inséré au Journal Officiel de l'Indochine du 27 Août 1930

SIÈGE SOCIAL A SAIGON

## ACTION DE CENT FRANCS

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 19,942

UN ADMINISTRATEUR,

PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Coll. Serge Volper  
SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG  
Société anonyme  
définitivement constituée le 10 avril 1929

—e

Capital social : deux millions de francs  
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 27 août 1930

Siège social à Saïgon

ACTION DE 100 FRANCS  
AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Charles Lambert (?)

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?  
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. — 3884-3-31. — Encres Lorilleux

#### CONCESSIONS AGRICOLES

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

La Société rizicole de Battambang demande dans cette province concession de 500 ha à Chamsé et de 1.970 ha à Ta-Mœun et Sang Prasat-Réach.

Office du riz

(*Chantecler*, 4 octobre 1934)

Le conseil d'administration de l'Office indochinois du riz est composé comme suit :  
Pujet [*sic* : Pujol], administrateur délégué de la Société rizicole de Battambang...

#### SUPPLÉMENT

LA TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROBIN AU CAMBODGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1935)

Après la visite du [réseau d'irrigation de Bovel](#)

.....  
M. Robin s'arrêta à Battambang, au domaine de la Société rizicole du Cambodge où il fut reçu par M. Lambert, président du conseil d'administration, et M. Pujol, directeur. Après avoir visité le domaine et assisté au battage du paddy et à sa mise en sacs, il s'entretint longuement avec MM. Pujol et Lambert des modalités et des résultats de leur exploitation. Cette société rizicole, qui a mis en rizières 1.500 hectares, récoltera cette année 2.000 tonnes de paddy homogène d'une valeur supérieure pour l'exportation, grâce à l'emploi des semences sélectionnées fournies par la station d'essai de l'Office du riz de Battambang. Ces dirigeants rendirent hommage à l'administration pour les efforts qu'elle poursuit en faveur de la riziculture par des réalisations comme celles du réseau d'irrigation de Bovel et de l'Office du riz. Ils insistèrent également sur l'utilité primordiale pour la province, essentiellement rizicole, de Battambang, qui produit

300.000 tonnes de paddy, du chemin de fer de Pnom-penh à Mongkolborey. Grâce à cette voie ferrée, 100.000 tonnes de paddy purent être sorties, qui n'auraient pas trouvé autrement de débouchés. Après avoir décoré de l'Ordre royal du Cambodge M. Pujol, M. Robin félicita les dirigeants de la société de l'œuvre remarquable réalisée par leur labeur incessant et ses résultats particulièrement appréciables, qui peuvent servir d'exemple et d'encouragement aux riziculteurs.

---

Société rizicole de Battambang  
Assemblée générale ordinaire du 14 mars 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 mars 1935)

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

[...] Nous avons aujourd'hui à vous rendre compte des opérations du cinquième exercice social de notre société clos le 31 août 1934. Ainsi que nous vous en avons entretenu lors de votre dernière assemblée, la récolte de février 1934 a fourni 1.208 tonnes de paddy pour une surface cultivée de 850 hectares, récolte comprenant par moitié des variétés sélectionnées et des paddys ordinaires. La baisse des cours a été toutefois si profonde au cours de l'exercice considéré que nous n'avons pu, malgré l'amélioration de la qualité obtenir de nos produits, un prix rémunérateur et le compte de résultats d'exploitation que nous vous présentons se solde par un débit de 7.061 \$ 87.

Nous espérons néanmoins que la réalisation de la nouvelle récolte d'une qualité très améliorée s'effectuera à des prix meilleurs et que nous pourrons vous présenter pour le prochain exercice une situation plus favorable.

Situation du domaine

Le domaine occupe actuellement 2.700 hectares dont 1.700 en concession définitive. Les travaux d'aménagement hydraulique ont été particulièrement réalisés et un premier réseau sommaire de canaux alimente nos rizières.

Actionnaires

Un accord est intervenu entre nos actionnaires pour la reprise des actions non libérées dont les versements exigibles ont été effectués.

Campagne 1934-35

La campagne qui n'achève actuellement a comporté la culture unique de variétés sélectionnées sur 1.500 hectares en régie directe. Nous escomptons ainsi améliorer encore la qualité de nos produits qui sont parvenus à se rapprocher très sensiblement des meilleurs variétés étrangères en vente sur le marché métropolitain.

Crédit à long terme

Le service des prêts à long terme a bien voulu consentir à notre société un prêt de 35.000 \$ dont la réalisation est en cours. Cette intervention administrative nous a permis d'aménager et de consolider notre passif.

Situation comptable

Vous allez entendre à ce sujet le rapport du commissaire sur la situation des comptes du cinquième exercice social.

Nous nous mettons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Le solde du compte de résultats d'exploitation, ainsi que les comptes débiteurs de nos anciens métayers ont été virés au compte de premier établissement.

Ainsi que nous vous l'avons précédemment indiqués, il n'est présenté à votre approbation qu'une situation des comptes. Il ne pourra être établi de véritable bilan qu'après réalisation de notre première étape de mise en culture et exploitation normale d'une superficie minimum de 1.500 hectares, ce que nous espérons pour le prochain exercice. [...]

Résultats d'exploitation (en \$)  
Exercice 1<sup>er</sup> septembre 1933-31 août 1934.

DÉPENSES		
Frais généraux		5.296 48
Indemnité direction :	2.400 00	
Déplacement :	834 64	
Impôts :	1.288 01	
Frais de bureau :	344 19	
Service fiscal et financ. :	230 00	
Divers :	199 04	
Frais d'exploitation		14.646 17
Personnel permanent :	6.075 44	
Déplacements :	423 00	
Labours :	841 41	
Récolte :	6.518 60	
Labours mécaniques :	287 16	
Divers :	500 56	
Intérêts et commissions		1.408 44
		<u>21.351 09</u>
RECETTES		
Part sur récolte de paddy		4.846 25
38.799/2 = 19.385 mesures à 0 p. 25 pour 600 ha		5.243 50
Récolte directe (250 hectares) 20.974 mesures à 0 25		
Location terrains (12 hectares)		135. 00
540 mesures à 0 p. 25		
Plus-value du compte vente paddy sur valeur comptable (16.16447 - 12.100)		4.064 47

Solde débiteur	7.061 87
	<u>21.351 09</u>

Situation comptable au 31 août 1934  
(Après bilan)

ACTIF	
Immobilisations	
Frais de constitution	8.484 32
Compte de 1 <sup>er</sup> établissement	37.953 16
Compte de change	10.558 60
Domaine	125.797 83
Demandes de concessions nouvelles	7.002 27
Remblais	2.090 65
Constructions	16.109 2
Cheptel	14.925 16
Matériel agricole	6.981 90
Petit matériel et mobilier	3.703 95
Réalisables	
Stock de paddy	891 70
Caisse et banque	49 06
Compte d'ordre	
Frais avancés pour la nouvelle campagne	6.542 18
	<u>241.090 06</u>
PASSIF	
Capital	200.000 00
Créditeurs divers	21.090 06
	<u>241.090 06</u>

CAMBODGE

BATTAMBANG

*(L'Avenir du Tonkin, 26 novembre 1935)*

La mort de M. Prévost. — Dimanche dans l'après-midi parvenait à Phnom-Penh le nouvelle du dramatique suicide de M. Prévost, directeur des rizières de la Société Foncière à Battambang, qui se serait tué d'un coup de fusil, dans le matinée.

M. Prévost, qui a été hospitalisé assez longuement à l'hôpital mixte de Pnom-Penh, à la suite d'une grave maladie, avait présenté, quelque temps avant sa mort tragique, des signes de dépression morale. Ce doit être dans un de ces moments qu'il s'est livré à son geste fatal.

M. Pujol, chef du service de la sûreté, est parti immédiatement pour Battambang afin d'y procéder à une enquête.

---

Plusieurs sociétés quittent le 104, bd Charner à Saigon pour s'installer 2, rue Georges-Guynemer (Sofinindo, Foncière et Immobilière de Chi-Hoa, Chine Indochine Immobilière, Rizicole de Battambang)  
(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 23 octobre 1937)

---

AEC 1937/1114 *bis* — Société rizicole de Battambang (S.R.B.),  
Siège social : 2, rue Georges-Guynemer, SAIGON (Cochinchine).  
Correspondant : Société financière d'Indochine, 74, rue Saint-Lazare, PARIS (9<sup>e</sup>).  
Voir notice n° 120.  
Capital. — Société anon. fondée le 10 avril 1929, au capital de 2.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions. — Parts : 4.000.  
Objet. — Exploitation de rizières sises au Cambodge.  
Conseil. — MM. Ch. Lambert, présid. ; J.-J. Duclos, J. Fontaine, J. Mazet <sup>2</sup>, Mignen <sup>3</sup>, G. Pujol, Richschoffer, de St-Paul, Société financière d'Indochine.

---

Société rizicole de Battambang  
Société anonyme au capital de 2.000.000 fr.  
Siège social : 104, boulevard Charner, SAIGON  
R. C. SAIGON n° 100  
TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 octobre 1937)

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, par l'article 4 des statuts, le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 1937, de transférer 104, boulevard Charner à Saigon, le siège social ci-devant même ville, 2, rue Georges-Guynemer, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1937.

Copies d'un extrait de la délibération susvisée ont été déposées aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saigon, suivant procès-verbaux en date du 19 octobre 1937, conformément à la loi. Pour insertion :

Le conseil d'administration,  
*L'Information d'I. C.* du 23 octobre 1937.

---

[Office indochinois du riz](#)  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 21 janvier 1939)

---

<sup>2</sup> Jean Mazet : des [Distilleries](#) éponymes.  
<sup>3</sup> Amédée Mignen (1898-1977) : ingénieur agronome, directeur de plantation à la Société agricole de Bèn-Cui (1925-1934). Voir [encadré](#).

... sont désignés pour faire partie en qualité de membres titulaires du conseil d'administration de l'Office indochinois du riz :

MM. ... Pujol, directeur de la Société rizicole de Battambang...

[Probablement Georges Pujol, ancien élève de l'École coloniale, dir. adjoint de la Foncière du Cambodge.]

---

Conseil français des intérêts économiques et financiers du protectorat du Cambodge

Liste des électeurs 1939

(*Bulletin administratif du Cambodge*, septembre 1939)

CIRCONSCRIPTION DE BATTAMBANG

A. — Section de Battambang (p. 1592-1593)

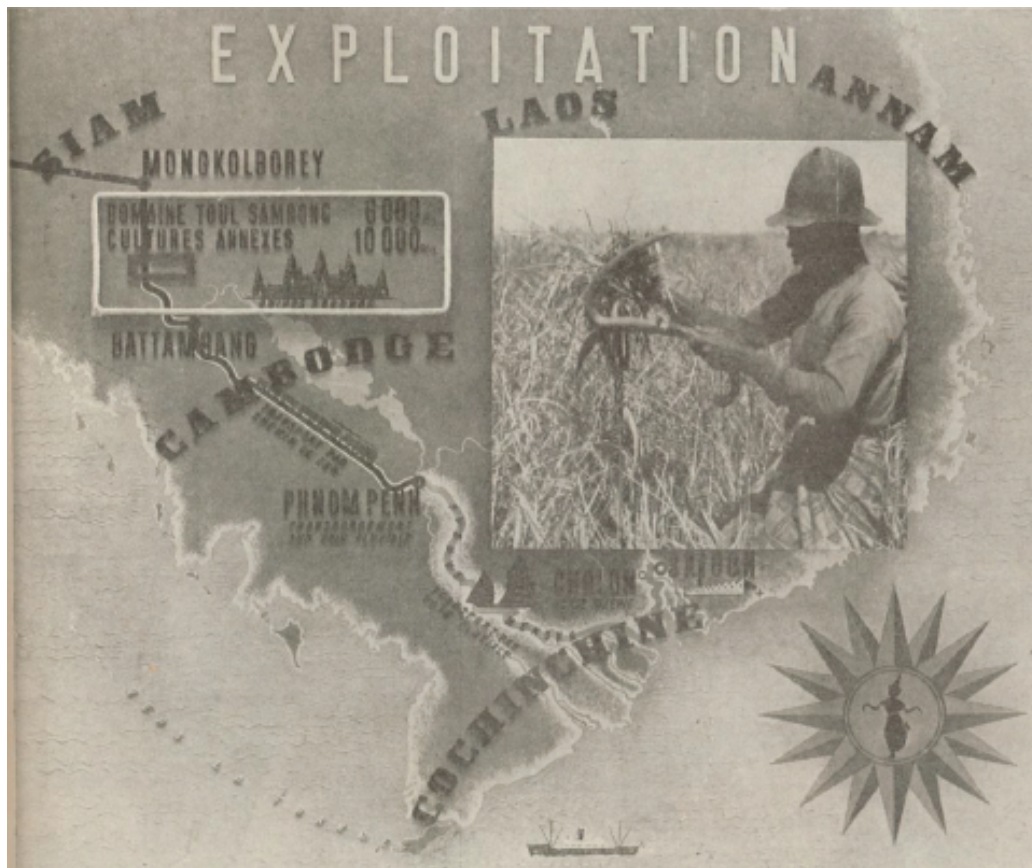
Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité
Lagage (Georges-Bonaventure)	62	Repr. Soc. rizicole de Battambang

---

SALON DE LA FRANCE D'OUTRE-MER  
SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG  
(*Le Monde colonial illustré*, 20 mai 1940)

S.A. au capital de 6 MF  
Siège social : 104, bd Charner — Saïgon  
Bureau correspondant à Paris  
74, rue Saint-Lazare — Paris





La Société rizicole de Battambang, créée en 1929, a pour objet la production directe, l'usinage et l'exportation de riz de table supérieurs destinés au ravitaillement de l'industrie rizière métropolitaine

Dix années d'études et de travaux ont permis d'adapter progressivement et de sélectionner, au Cambodge, la production de riz d'une qualité précédemment inconnue en Indochine, équivalente actuellement aux meilleures provenances mondiales.

Les plantations couvrent une superficie de 4 000 hectares de cultures directes et 10.000 hectares de cultures annexes.

La Société rizicole de Battambang ravitaille directement en riz semi-usinés la plus grande partie de l'industrie métropolitaine, alors que naguère les riz de table supérieurs étaient presque exclusivement de provenances étrangères.

L'économie de devises réalisée par l'intervention sur le marché français de la Société rizicole de Battambang représente 16 millions de francs pour la dernière récolte de riz « Apsara » et les nouvelles cultures seront doublées au cours de l'année 1940.

En réponse à l'appel à la production des autorités gouvernementales, la Société rizicole de Battambang prend ses dispositions pour assurer le ravitaillement rapide et massif de l'industrie métropolitaine en riz de table supérieurs.

Grâce au développement de la Société rizicole de Battambang et compte tenu de l'effort complémentaire de production de notre colonie de Madagascar, Il est possible d'augurer que, dans un avenir prochain, la France trouvera, dans ses provenances coloniales, de quoi satisfaire la totalité de ses besoins en riz de table de qualité supérieure.



RIZ « APSARA »  
Marque déposée.

	1938-1939	1939-1940	1940-1941
Cultures diverses	1.700 ha	3.000 ha	6.000 ha
Cultures annexes	500 ha	2.000 ha	10.000 ha
Riz brut paddy	4.500 t.	8.000t.	16.000 t.
Riz semi-usiné	2.200 t.	4.000 t.	8.000 t.
Devises économisées pour la France	8 MF	18 MF	32 MF

SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG  
Assemblée générale ordinaire du 27 juin 1940  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 juillet 1940)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous soumettons aujourd'hui le bilan de la SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG, clos le 31 mars 1940.

Les comptes afférents à votre onzième exercice font ressortir que le tonnage récolté, les recettes et profits de votre société accusent une progression satisfaisante en 1939-40.

L'ampleur de ces résultats n'est due ni à un exercice heureux, ni à des circonstances exceptionnelles, mais aux efforts des dirigeants de votre affaire et aux sacrifices consentis par les actionnaires de la société depuis son origine pour augmenter son potentiel et améliorer la qualité de ses produits.

La récolte 1939-40, dont les résultats interviendront partiellement au prochain exercice, a bénéficié des importantes extensions réalisées sur le domaine en 1938 et 1939, et votre production de riz spéciaux destinés à la Métropole a été doublée en 1939. Les résultats atteints en qualité et quantité mettent actuellement votre production au niveau des meilleures provenances mondiales. Elle est unique en Indochine et dans les colonies françaises. C'est là le résultat technique d'un effort soutenu par votre société depuis plus de dix années dans des circonstances particulièrement difficiles. Il n'a été rendu possible que par une gestion d'une extrême prudence qui vous a demandé des sacrifices constants par l'application annuelle

d'amortissements sévères concentrant les résultats vers une production toujours améliorée.

Dans les comptes soumis aujourd'hui à votre approbation, les stocks en magasin ou flottants, en fin d'exercice, ont, pour partie, été évalués dans les mêmes conditions que l'année précédente, et, pour une autre part (et ce, contrairement aux méthodes adoptées antérieurement), au prix pour lequel des contrats de vente avaient été effectivement conclus avant le 31 mars 1940.

Le risque correspondant a été porté au compte Créiteurs divers. Ce risque a disparu depuis le 31 mars 1940, le montant de ces ventes ayant été effectivement encaissé depuis lors.

Votre cheptel figure pour fr. 250.000.

Ce poste a été réajusté au cours du jour d'arrêté du bilan, ainsi qu'il est indiqué au compte de Profits et pertes.

Nous vous demanderons d'approuver ces évaluations.

Après constitution d'une Provision pour risques d'un montant de fr.  
610.555,00

le compte de Profits et pertes de votre exercice se clôture par un profit de fr.  
806.817,30

Étant donné qu'il vous sera proposé de décider, lors d'une assemblée générale extraordinaire qui suivra immédiatement la présente réunion, de procéder à une augmentation de capital par distribution de réserves conformément aux dispositions des décrets-lois en vigueur, votre conseil est d'avis de limiter cette année le montant du dividende au chiffre statutaire de 7 % et de porter le surplus aux Réserves.

Il vous propose, pour cette raison, sur les bénéfices de l'exercice :

1° — de prélever fr. 658.817,30

pour les porter au compte Réserve spéciale.

2° — sur le solde de fr. 148.000,00

de prélever fr. 8.000,00

pour les porter à la Réserve légale.

3° — de distribuer au moyen du solde de fr. 140.000,00

le dividende statutaire de 7 %.

Il vous sera demandé, en outre, de décider, pour les raisons déjà indiquées plus haut, de virer le compte Provisions pour risques inscrit à votre bilan, au compte de Réserve spéciale, dont le montant se trouvera ainsi porté à fr. 1.269.372,30

Au cours de l'année 1939-40, aucune modification n'est survenue dans la composition de votre conseil.

Votre administrateur-directeur général, M. PUJOL, nous vous le rappelons, consacre désormais toute son activité à votre affaire, qu'il dirige sur place.

Nous tenons à lui témoigner, ici, nos remerciements pour l'activité qu'il a déployé depuis tant d'années pour mettre en valeur votre affaire, dont les résultats qui vous sont présentés aujourd'hui soulignent la remarquable efficacité.

Nous sommes persuadés que vous vous associerez entièrement à nous en cette circonstance.

Vous n'aurez par cette année à désigner de commissaire aux comptes, votre assemblée générale du 12 septembre 1938 ayant désigné les commissaires appelés à exercer pour trois années consécutives. [...]

## BILAN AU 31 MARS 1940

Fr. 16.326.016,50

[...]

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 MARS 1940 (fr.)

CHARGES	
Frais généraux	328.651,70
Virement au compte Provision pour risques	610.555,00
Résultat de l'exercice	806.817,30
	<u>1.746.024,00</u>
PRODUITS	
Produit net des ventes	1.538.321,90
Réajustement du compte Cheptel	207.702,10
	<u>1.746.024,00</u>

SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG  
Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1940  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 juillet 1940)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

I

Il vous a été exposé, dans le rapport qui vous a été soumis au cours de l'assemblée générale ordinaire que vous venez de tenir, que votre conseil d'administration vous proposerait aujourd'hui de procéder à une augmentation de capital par distribution de réserves. Nous vous proposons de décider, dans ce but, la modification de l'alinéa 1 de l'article 8 de vos statuts et de le rédiger comme suit :

« Le capital peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles en représentation d'apports en nature ou en espèces ou par la transformation en capital des réserves extraordinaires de la société, par la création d'actions nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale prise, ainsi qu'il est dit à l'article 35 ci-après.

Cette assemblée fixe les conditions de l'émission des nouvelles actions ou délègue à cet effet ses pouvoirs au conseil d'administration. »

Par le 2<sup>e</sup> alinéa, votre conseil d'administration était autorisé à procéder, sur ses simples décisions, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de dix années, à une augmentation de capital de 18.000.000 de francs afin de porter votre capital de 2 à 20.000.000 de francs. Le délai de dix années prévu par la loi étant expiré, cette autorisation est devenue caduque. Nous vous proposons, en conséquence, la suppression de cet alinéa devenu sans objet.

Les deux mille parts de fondateurs non distribuées lors de la création de la société sont restées depuis sans changement à la disposition du conseil d'administration, qui était autorisé par les alinéas 3 et 4 de l'article 19 des statuts, à les attribuer en tout ou en partie lors de l'augmentation de capital prévue à l'article 8.

Nous vous proposons de décider que les alinéas 3 et 4 de l'article 19 des statuts sont supprimés et remplacés par la rédaction suivante :

« Les deux mille parts de surplus sont laissées à la disposition du conseil d'administration qui les attribuera à sa convenance, en tout ou en partie et dans les

conditions qu'il avisera, pour rémunérer tous concours apportés à la Société, et notamment dans le cas de réalisation d'augmentation de capital ultérieure.

Les sommes revenant à ces parts avant l'époque de leur attribution seront réparties conformément aux décisions du conseil d'administration.

## II

Il a été exposé, dans le rapport soumis à votre dernière assemblée générale ordinaire, que les provisions importantes avaient été constituées et écrivurées au poste Créditeurs divers en vue de couvrir le risque de non recouvrement de certaines de vos créances.

Les opérations correspondantes s'étant normalement dénouées, ces provisions sont désormais sans objet.

Elles s'élèvent à fr. 4.153.176,70.

La 2<sup>e</sup> résolution qui vous sera soumise aura pour objet de décider le virement de ce montant à votre compte de Réserve spéciale qui se trouvera ainsi porté à fr. 5.422.549.00.

## III

Le rapport soumis à votre assemblée générale ordinaire vous a sommairement indiqué les résultats obtenus par les dix années de travaux de votre Société pour la technique de la production des riz spéciaux de table destiné à l'approvisionnement de l'industrie rizière métropolitaine. Vos productions y remplacent actuellement à parité de qualité et d'appréciation les meilleures provenances étrangères demandées par la consommation française.

L'importance de vos productions, dont plus de 8.000 tonnes de paddy usiné ravitaillent cette année la Métropole, mettent votre société en mesure de s'organiser pour un nouvel accroissement rapide destiné au remplacement progressif des importations étrangères de la France.

Dès cette année, vos seules fournitures à la Métropole dépassent, en importance, la totalité des autres provenances coloniales françaises de riz de qualité qui se réduisent en fait aux importations de riz Vary-Lava de Madagascar.

Ainsi qu'il vous a été exposé, ces résultats obtenus depuis 1929 au cours de circonstances économiques particulièrement difficiles, n'ont été rendus possible que par une gestion extrêmement prudente. Des sacrifices soutenus vous ont été demandés par l'application annuelle répétée d'amortissements sévères concentrant les résultats vers une production toujours améliorée.

Votre exploitation comprend actuellement 6.000 hectares de terres à rizières, dont 2.700 en concession définitive, un important matériel mécanique de culture et de récolte parmi lequel nous citerons 17 tracteurs, 13 machines de récolte et un matériel de transport automobile complet. Le cheptel dépasse 1.100 têtes.

Les bâtiments, l'aménagement hydraulique sont sommaires mais seront prochainement améliorés. Une population nombreuse vit sur votre domaine, dans une région déserte avant votre initiative. Plus de 3.000 habitants y sont fixés et leur nombre s'accroît sans cesse.

Nous ajouterons aussi que les riz de Battambang avant l'installation de votre société, étaient les moins appréciés du marché indochinois. Ceux de votre production atteignent actuellement la parité des meilleures provenances mondiales. Ces faits précisent le chemin que vous avez parcouru en onze années de gestion prudente et persévérante.

Le capital de votre société, fixé à 2.000.000 de francs, n'a pas varié depuis la création en 1929. Les extensions ont été réalisées par les seuls résultats d'exploitation, dont la majeure partie a été réinvestie d'année en année dans l'affaire. L'importance du domaine et les résultats obtenus montre la valorisation de votre actif net qui excède largement le capital nominal actuel. Cette valorisation s'explique d'ailleurs aisément si

l'on considère que la plupart de vos investissements ont été effectués dans une monnaie qui, par rapport à l'or, a subi d'importantes fluctuations.

Le moment paraît donc venu de vous proposer un réajustement de votre capital qui ne correspond plus à la situation. Il serait, par ailleurs, tout à fait opportun de réaliser cette opération par incorporation des réserves avant le 30 juin 1940, afin de profiter des avantages fiscaux en vigueur jusqu'à cette date, pour les opérations de cette nature.

À cet égard, il est utile de rappeler que votre bilan a subi, depuis 1934, en dehors des réductions d'estimations pratiquées chaque année avant bilan, des amortissements supplémentaires dont le total n'a pas été inférieur à fr. 1.659.411,10.

Le réajustement de votre capital sera possible si vous décidez de répartir un montant de fr. 5.228 801,00 par prélèvement sur votre Réserve spéciale.

La répartition se ferait conformément à vos statuts, en complément de la distribution de l'intérêt statutaire que vous avez décidée au cours de votre assemblée générale ordinaire, savoir (en fr.) :

1°. — pour compléter la Réserve légale 149. 440,00

au chiffre de 200.000,00

2°. — 10 % au conseil 507.936,00

3°. — aux 2.000 parts en circulation 571.425,00

(2.000/4.000 de la somme revenant aux parts).

4°. — aux actionnaires 4.000.000,00

Cette somme de 4.000.000 francs, comprenant le prorata correspondant au revenu des parts laissées à la disposition de votre conseil, serait ensuite virée au compte Capital. Par cette opération, le montant nominal des 20.000 actions en circulation se trouverait relevé de 100 à 300 fr.

Cette opération faite, votre Réserve spéciale se trouverait ramenée à fr. 193.748,00 et votre bilan présenterait comme suit :

#### BILAN (en fr.)

Après application des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1940

ACTIF	
Immobilisations	
Frais de constitution	1
Domaine	1.610.555,00
Constructions	43 179,80
Cheptel	250.000,00
Matériel et mobilier	817.545,90
Sacherie	329.365,90
Réalisable.	
Caisses et Banques	857.953,50
Stock nouvelle récolte	7.150.733,80
Débiteurs divers	3.645.454,90 (?)
Magasin domaine	42.171,40
Taxes fiscales à récupérer	3.552,90

Cautionnements des administrateurs	45.000,00
Comptes d'ordre	
Frais nouvelle campagne	2.130.502,40
	<u>16.326.016,50</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000,00
Réserve légale	200.000,00
Réserve spéciale	193.748,00
Créditeurs divers	
À long terme	308.055,90
À court terme, y compris tantièmes et dividende aux actions et parts	1.949.404,00
Administrateurs.	
— leurs cautionnements. 45.000,00	
Comptes d'ordre	
Provisions pour dépenses à régler	595.755,80
— Ventes en cours	7.034.052,80
	<u>16.326.016,50</u>

Ceci fait, nous vous demanderons de modifier l'article 7 de vos statuts, afin de mentionner le nouveau montant du capital de votre société.

Enfin, dans le but de réduire les délais de convocation de votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposons de ramener de 31 à 17 jours le délai de convocation et de modifier en conséquence le 5ème alinéa de l'article 34 des statuts, comme suit :

« La convocation fixant réunion pour l'assemblée générale ordinaire annuelle chargée de recevoir le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires ainsi que d'examiner les comptes annuels doit être faite au moins 17 jours à l'avance par un avis inséré dans un journal désigné pour les annonces légales du lieu où est établi le siège social ».

## RÉSOLUTIONS

[...]

LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE **DECOUX**,  
 GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,  
 EN TOURNÉE D'INSPECTION AU CAMBODGE  
 (*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1941)

Battambang, 6 février.

.....

Accueilli à la limite de la province de Battambang par le résident, M. Giraud-Gilliet, l'Amiral Decoux s'est arrêté avec lui à la Société rizicole de Battambang où l'attendait M. Pujol, Administrateur-délégué. L'entreprise a mis en valeur 17.000 hectares dans une région précédemment inculte. Elle s'est donnée pour but de produire des riz de qualité répondant aux demandes des marchés européens qui leur réservent en temps normal de très hautes cotations. De brillants résultats ont pu être obtenus grâce à la collaboration de la Société avec l'Office du riz pour la recherche et la sélection des semences, au réseau d'irrigation de Bovel, à l'emploi d'un matériel agricole à haut rendement utilisé selon les méthodes modernes.

.....

---

En l'honneur des princes Monireth et Monipong  
(*L'Écho annamite*, 25 avril 1941)

Le vice-amiral d'escadre Decoux, gouverneur général de l'Indochine, et Madame Jean Decoux ont donné, le 9 février, un dîner en l'honneur de Leurs Altesses Royales les princes Monareth et Monipong, fils de S.M. le roi du Cambodge, revenus de France après avoir combattu dans les rangs de notre armée.

Ils avaient convié à ce dîner Leurs Altesses Royales le prince et la princesse Suramarith, S A R. le prince Sihanouk, ainsi que le gouverneur de la Cochinchine et madame Rivoal, le contre-amiral, commandant la Marine en Indochine et madame Terraux, le capitaine de vaisseau Bérenger, commandant le « Lamotte-Picquet », le directeur général des Distilleries de l'Indochine et madame Bardouillet, [l'administrateur délégué de la Société rizicole de Battambang](#) et madame Pujol, enfin M. Ponge, chef de cabinet du résident supérieur au Cambodge.

---

LES RIZ DE QUALITÉ D'INDOCHINE  
ET LA SOCIÉTÉ RIZICOLE DE BATTAMBANG  
(*Les Cahiers coloniaux*, 21 juin 1941)

*La Société rizicole de Battambang, dont les résultats remarquables ont été hautement appréciés au dernier Congrès des riz et maïs, organisé par notre Institut, a bien voulu nous adresser une notice sur ses réalisations et les principales indications :*

La Société Rizicole de Battambang fut créée en 1929. Son but essentiel était d'étudier la production des riz de qualité et d'en réaliser la culture en Indochine, en particulier dans la région de Battambang.

Le domaine initial, constitué par les terrains concédés qu'apportaient les fondateurs de la Société, s'accrut, par la suite, de diverses concessions domaniales d'un seul tenant, longeant la route coloniale, à 40 km. au nord de Battambang, en bordure de la zone inondée du Grand-Lac. Jusqu'au moment où elle fut mise en valeur par la Société, cette région était inculte et inhabitée.

Le domaine initial apporté par les fondateurs de la Société ne comportait guère qu'une étendue de 300 hectares. La première exploitation expérimentale y fut tentée en 1927, selon les méthodes indigènes de fermage et de métayage, après défrichement mécanique des terres. La main-d'œuvre, quasi-introuvable dans cette région, se composait uniquement de Cambodgiens venus de Cochinchine.

On réalisa, dès le début, un aménagement hydraulique sommaire, afin de réduire au minimum les aléas dus aux pluies. Le chef du secteur agricole du Grand-Lac ayant



publié une étude du régime hydraulique de la région, la Société participa à frais communs avec les Services agricoles à la construction d'un premier barrage en terre et d'une rigole d'amenée de 16 km. de longueur extérieurement à son domaine. Cette étude permit, au cours des années suivantes, aux Services de l'hydraulique agricole, de réaliser dans des conditions particulièrement économiques, un réseau d'irrigation générale de 30.000 hectares dans cette région dont l'aménagement définitif est actuellement en voie de réalisation.

De 1930 à 1934, la Société rechercha l'adaptation des semences des riz de qualité.

Pour assurer la qualité constante du produit, elle fut amenée à abandonner progressivement le mode habituel d'exploitation en Indochine par fermage et à conduire les travaux en régie directe.

En 1934, les études essentielles se trouvaient terminées sur le domaine et les méthodes mises au point. La Société tenta alors la première campagne de culture directe des riz de qualité sur une superficie de 1.500 hectares.

Pour la récolte, particulièrement délicate, on dut faire appel à une main-d'œuvre importante et qui n'existait pas sur place. Des Annamites de Cochinchine, des Cambodgiens de diverses provinces répondirent à l'appel. Deux mille moissonneurs furent ainsi recrutés pour cette première récolte.

Elle donnait, d'ailleurs, entière satisfaction et le produit obtenu après cinq ans de reproduction de semences, répondait à l'attente. L'ère de l'expérimentation étant close, on entra immédiatement dans l'ère des réalisations et de l'exploitation de ces résultats.

La Société ne pouvant trouver d'acquéreur pour ses produits sur le marché local à un prix suffisamment rémunérateur pour lui permettre de continuer son exploitation, chercha à introduire directement ses riz sur les marchés des riz de qualité, en particulier en France, en Hollande, au Canada.

Une organisation de vente fut créée à Paris et les riz exportés furent bientôt estimés par l'industrie rizicole métropolitaine et étrangère.

La fréquentation du marché français amena des demandes de types spéciaux de riz en faveur dans la Métropole.

La Société étudia les moyens de les produire. Pour cela, elle introduisit des semences des États-Unis, d'Italie, de Madagascar, du Brésil, de Java. Elle organisa sur son domaine ses propres sélections, et un hybride naturel qu'elle y a produit atteint actuellement le plus gros format commercial mis en vente sur le marché mondial.

Grâce aux types obtenus, joints aux types originaux du Siam, à des sélections cambodgiennes de l'[Office indochinois du riz](#) et à des semences de Java acclimatées sur le domaine, la Société avait, en 1938, en culture stable, tous les types commerciaux de riz de qualité demandés par la Métropole. Elle était désormais en mesure de faire face à toutes les exigences.

#### Usinages

Les usines locales ne possédaient pas l'outillage nécessaire pour traiter sans dommage les riz de qualité.

De plus, les ventes directes entraînaient, pour la Société, l'obligation de procéder elle-même à ses usinages.

Elle les effectue depuis 1935 à la rizerie de la [Société française des Distilleries de l'Indochine à Cholon](#). À la suite d'études approfondies des conditions et procédés d'usinage, il a été possible d'adapter le matériel à gros rendement à l'usinage plus délicat des variétés de choix. Une simple modification de l'outillage existant a permis d'obtenir des résultats très satisfaisants.

#### Types de riz exportés

Les riz usinés par la Société rizicole de Battambang sont exportés suivant échantillons standard sous la marque générale « APSARA », figuration de la danseuse sacrée des

Khmers et la domination type Super, type Patna, type Géant (riz parfumé), type Blue Rose, type K S. correspondant aux types demandés par le marché français. Ces riz usinés cargo ou 3/4 blanchis, sont exportés directement à la quasi-totalité des rizeries métropolitaines et à certaines importantes rizeries étrangères. Ces riz sont, à l'arrivée, légèrement réusinés, brossés, parfois glacés et mis sur le marché métropolitain sous des dénominations diverses, qui ne mentionnent pas le nom d'origine Indochine, pour éviter la défaveur de l'acheteur, habitué à trouver sous l'étiquette « Indochine » les riz de qualité inférieure.

#### Extension massive de la production 1938-1940

Assurée du sus débouchés, la Société orienta alors ses efforts vers l'augmentation rapide de son rendement.

La main-d'œuvre cambodgienne locale, bien que familiarisée avec le domaine, ne pouvait permettre seule l'extension massive exigée par l'importance des débouchés.

Des études furent faites sur les machines utilisées aux États-Unis, en France et en Italie sur la possibilité d'en faire usage. En 1938-1939, un important matériel fut mis en essai sur le domaine, et permit de réaliser avec succès les premières récoltes mécaniques en Indochine. Grâce à lui, les superficies cultivées passèrent de 1.760 à 3.000 ha en 1939, et la production fut doublée.

L'importance croissante prise par la Société, connue dans la région depuis dix ans, les conditions avantageuses faites au personnel et à la main-d'œuvre, encouragèrent en même temps l'installation volontaire d'une population suffisante pour faire face aux exigences des extensions de surface cultivée. Parallèlement, dans la région avoisinant le domaine, la Société distribua des semences, guida et contrôla les paysans. Elle institua une prime importante pour rémunérer les producteurs du riz de qualité et réussit ainsi à établir 2.000 lia de cultures extérieures annexes.

Les événements de septembre 1939 trouvèrent la Société en plein essor. Répondant à l'appel à la production des autorités gouvernementales, elle décida d'établir un programme de nouvel accroissement massif de production du riz de qualité dans le but de satisfaire en deux campagnes la demande de consommation métropolitaine.

Ce programme est en voie de réalisation; les cultures directes et annexes du riz de qualité, qui totalisaient 6.000 ha à la campagne précédente dépassent actuellement 12.000 ha.

#### État actuel du domaine

Le domaine de la Société rizicole de Battambang comprend 6.000 ha de terres à rizières dont 3.500 cultivés directement. Il est desservi par la station de chemin de fer de Toul-Samrong et la route coloniale qui le longe sur 7 km. Un canal secondaire du réseau d'irrigation le traverse, sur 12 km., complété par 60 km. de canaux tertiaires sommairement aménagés et 301 km. de digues.

Le tonnage produit en paddy est passé du 4.500 tonnes en 1938 à 8.000 tonnes en 1939 et les prévisions de la campagne en cours sont de 10.000 tonnes. Cette nouvelle production porte le Cambodge et l'Indochine sur le plan des pays producteurs de riz de qualité.

L'organisation en cours prévoit, la satisfaction de la demande française en deux nouvelles campagnes portant la production à 32.000 tonnes correspondant à une économie de 60 millions de francs de devises étrangères.

Objet : toutes exploitations agricoles ; l'acquisition, l'aménagement, la culture, l'exploitation de tous terrains sis en Indochine et particulièrement des terrains propres à la culture du riz ; la préparation, la transformation, le transport et la vente de tous produits obtenus ou acquis.

Siège social : 104, boulevard Charner, Saïgon.

Capital social : 6.000.000 fr., divisé en 20.000 actions de 300 fr.

À l'origine, 2.000.000 fr. en 20.000 actions de 100 fr. dont 8.560 actions d'apports, Porté en 1940 à 6.000.000 fr. par augmentation de la valeur nominale des actions portée de 100 à 300 fr. (prélèvement sur les réserves).

Parts bénéficiaires : 4.000 parts.

Conseil d'administration : MM. M[arc] LANGLOIS [Bq fr.-chinoise], M[arc] BÉNIGNUS [Bq fr.-chinoise], E. LEGROS, J[ean] MAZET, G[eorges] PUJOL, F. RICHSHOFFER, R. SAINT-PAUL, A[ndré] BUSSY [Bq fr.-chinoise], TRY.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

Assemblée générale : dans les dix mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % de premier dividende aux actions, le solde, après prélèvement de 10 % en faveur du conseil d'administration, sera distribué à raison de : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Inscription à la cote : marché local.

---

## L'ORGANISATION DU MARCHÉ DU PADDY ET DU MARCHÉ DU RIZ

*(Bulletin économique de l'Indochine, 1944, fascicule 3)*

sous la haute autorité du vice-amiral d'escadre Jean DECOUX, gouverneur général de l'Indochine,

des secrétaires généraux du gouvernement général Georges GAUTIER et Jean COUSIN,

et sous la direction du commissaire de la marine Jacques MARTIN, directeur des Services économiques d'Indochine

avec la collaboration de MM. :

G. PUJOL, administrateur-directeur de la Société rizicole de Battambang ;

---

AEC 1951-1154 — Société rizicole de Battambang (S.R.B.)

Siège social : 104, boulevard Charner, SAIGON (Cochinchine)[= Banque franco-chinoise].

Correspondant : Banque franco-chinoise, 74, rue St-Lazare, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 10 avril 1929, au capital de 6.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions. — Parts : 4.000.

Objet. — Exploitation de rizières directement ou indirectement.

Conseil. — MM. [000]

---

THOMAS (Roland),

L'évolution économique du Cambodge (1900-1940),

thèse de troisième cycle sous la direction de Chesneaux, Boudarel, Hémery, Paris-Sorbonne, 1975.

194 : Rizicole de Battambang. — Nous ne connaissons pas ses activités et leur évolution.

---